

# Contrôle de sûreté des liquides, aérosols et gels

dans les aéroports canadiens



31 janvier 2014 P629.1-201401



La sûreté aéroportuaire doit contrôler et libérer les liquides, aérosols et gels permis se trouvant dans vos bagages de cabine avant que vous puissiez les apporter à bord d'un aéronef.

Arrivez à l'avance au point de contrôle, sortez ces produits de vos bagages de cabine et déposez-les dans un bac.



## ✓ Permis :

Contenants de **100 ml** ou moins placés dans un sac en plastique transparent, scellé et refermable d'une capacité maximale d'un litre.

**Un seul sac par passager.**



## ✓ Permis :

Médicaments, nourriture pour bébés et produits alimentaires dans des contenants de plus de 100 ml **s'ils sont requis pour le voyage.**



## ✓ Permis :

Produits — comme l'alcool, le parfum et les cosmétiques — achetés **hors taxes** dans une boutique de n'importe quel transporteur aérien ou aéroport, placés dans un **sac de sûreté officiel scellé et accompagnés d'un reçu.**



## NON permis :

Les autres liquides, aérosols ou gels ne sont pas permis dans les bagages de cabine.

**Placez ces produits dans vos bagages enregistrés.**

## Quels sont les règlements concernant le transport d'articles achetés hors taxes dans un bagage de cabine?

À compter du 31 janvier 2014, l'ACSTA acceptera les liquides, aérosols et gels achetés hors taxes dans une boutique de n'importe quel transporteur aérien ou aéroport et placés dans un sac de sûreté officiel scellé et accompagnés d'un reçu, pourvu qu'ils aient fait l'objet d'un contrôle.

**Ces derniers ne seront pas pris en compte dans le nombre de bagages de cabine autorisés.**

Il se pourrait que les agents de contrôle ouvrent votre sac de sûreté afin d'en contrôler le contenu; ils le refermeront après l'avoir libéré.

**Il est possible que vous deviez remettre vos achats hors taxes si :**



le sac ou son contenu sont refusés au contrôle de sûreté requis;



le détaillant n'a pas utilisé un sac de sûreté **officiel**;



le commis a mal emballé vos achats au point d'achat ou ne vous a pas fourni un reçu;



vous avez ouvert le sac vous-même après avoir fait vos achats et avant le contrôle;



plus de 48 heures se sont écoulées depuis que vous avez fait vos achats

(les sacs de sûreté officiels sont seulement valides pendant deux jours civils).



Veillez noter que les liquides, aérosols et gels achetés hors taxes peuvent être interceptés si vous devez franchir un point de contrôle préembarquement pour prendre un vol de correspondance dans un autre pays.

## Que puis-je faire si mes liquides, aérosols et gels ne passent pas le contrôle?

**Vous pouvez :**



les remettre à l'agent de contrôle;



les mettre dans vos bagages enregistrés si cela est possible et si vous avez le temps de le faire;



les envoyer par la poste, par fret aérien ou par service de messagerie. N'oubliez pas que les options d'expédition varient d'un aéroport à l'autre.

**Pour en savoir plus :**

**acsta.gc.ca**

**1-888-294-2202**